



# CONTRAT MAQUILLAGE PERMANENT

NOM: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

PRESTATION:



DATE PREMIER RDV: \_\_\_\_\_  
ou FIDELITE 30% - 50% - 70%

DATE RDV RETOUCHE: \_\_\_\_\_

PREMIER RDV ou FIDELITE 30% - 50% - 70%  
PIGMENT 1: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
PIGMENT 2: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
AIGUILLE: \_\_\_\_\_

RDV RETOUCHE  
PIGMENT 1: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
PIGMENT 2: \_\_\_\_\_ N° DU LOT: \_\_\_\_\_  
AIGUILLE: \_\_\_\_\_

## CONSENTEMENT ECLAIRE PREALABLE A UNE DERMOPIGMENTATION

Je soussigné(e) .....

Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2008 relatif à l'information préalable à la mise en oeuvre des techniques de tatouages par effraction cutanée, de maquillage permanent (disponible au Studio Twostep), atteste que :

- Vous m'avez informé de manière claire et détaillée :  
-Du caractère irréversible des tatouages impliquant une modification corporelle définitive  
-Du caractère nécessaire et conseillée d'une retouche payante dans un délai de 12 à 24 mois.  
-Du caractère éventuellement douloureux des actes  
-Des risques d'infections  
-Des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide  
-Du temps de cicatrisation adapté à la technique qui a été mise en oeuvre et des risques cicatriciels  
-Des risques allergiques notamment liés aux encres de tatouages  
-Des risques de modification de la couleur du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau, de son exposition au soleil, et de la fumée de cigarette si je suis fumeur(se).
- Vous avez procédé à la recherche de contre-indications dont je vous ai fait part (au verso), des maladies, traitements, et interventions éventuels que j'ai à ce jour.
- Vous m'avez expliqué les détails de l'acte en termes clairs et avez répondu à toutes mes questions.
- Je vous ai donné mon accord irrévocable pour le tracé et la couleur des pigments utilisés pour mon maquillage permanent. Vous avez validé avec nous le dessin avant de passer en salle de dermatographie. Avoir pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière esthétique. Une seconde visite 3 semaines à 1 mois après la prestation peut parfois être nécessaire afin d'optimiser le résultat. Pour une correction d'un ancien maquillage permanent non effectué au studio Twostep nous ne pouvons garantir le résultat définitif. Une seconde retouche payante peut alors être obligatoire (120€).
- J'ai pu constater que les emballages des aiguilles et les pigments utilisés pour mon intervention ont été ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile. Le Studio Twostep, 4 Cité Chabert à Valence dispose d'une pièce uniquement dédiée au maquillage permanent répondant aux normes d'hygiène strict. Tout le matériel utilisé est stérile et à usage unique. Certains produits sont ensuite collectés par les services d'hygiène. (DASRI Portes les Valence). Nous utilisons un matériel high tech de la marque leader mondiale AMIEA avec ses pigments naturels. Mélody DI CENTA et son équipe sont formés par la plus prestigieuse école internationale de Paris « Maud Maquillage Permanent » (cf certificat de formation à l'accueil)
- J'autorise la société STUDIO TWOSTEP, qui a son siège au 4 Cité Chabert à Valence, répertoriée sous le n°809 879 679 au R.C.S. Romans, avec comme représentante Mélody DI CENTA et l'ensemble de son équipe à :  
-disposer pleinement et irrévocablement des images fixes (photos) ou en mouvement (vidéos) me représentant ainsi que des éléments sonores dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom à des fins d'exploitation, ci-dessous définies. Ces images, vidéo et éléments sonores sont destinés à être reproduits, représentés et/ou adaptés, en tout ou partie, s'il y a lieu, sur internet et sur tous les supports de communication et marketing associés (facebook, instagram, site internet, écran tv, flyer, vitrine, affiche, blog, revue de presse...). Cette autorisation gracieuse vaut pour le monde entier et sans limite de durée. Par la présente, je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.
- Par la présente, je décharge toute responsabilité de ma technicienne ainsi que la société pour laquelle elle travaille (incluant sociétés ou compagnies affiliés) de toute réclamations ou procédures judiciaires.

SIGNATURE - MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE « LU ET APPROUVE »

**Cochez la case correspondant à votre état de santé actuel**

L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement, peut contre indiquer l'acte envisagé notamment si vous êtes enceinte ou en cours de traitement de chimiothérapie ou en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (pigments de tatouage). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

Si vous êtes <b>enceinte</b>	
Si vous souffrez d'une maladie type <b>cancer</b> ....	
Si vous souffrez d'une maladie auto-immune ( <b>VIH , sclérose en plaques</b> ...)	
Si vous souffrez d'une maladie dermatologique active (psoriasis, eczéma...) sous <b>traitement Roacutane</b>	
Si vous souffrez de <b>diabète</b>	
Si vous prenez des anti coagulants ou souffrez de problèmes cardiologiques	
Si vous avez récemment pris de <b>l'aspirine</b>	
Si vous souffrez de <b>conjonctivite</b>	
Si vous êtes <b>fumeurs</b>	
Si vous souffrez <b>d'herpès</b>	
Si vous souffrez d'asthme	
Si vous êtes sujet aux <b>allergies métaux</b> (chrome, cuivre...)	
Si vous êtes sous traitement à la vitamine A acide, aux acides de fruits AHA ...	
Si vous avez des <b>problèmes de cicatrisation</b>	
Si vous avez subi une décoloration, teinture récente de la zone à pigmenter ou une pose de faux cils	
Si vous prenez des anti- inflammatoires	

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## RESERVATION - ACOMPTE - ANNULATION- PAIEMENT - RETOUCHE- CORRECTION - CONSENTEMENT

**1. RESERVATION:** Pour réserver mon rendez vous de maquillage permanent, **je reconnais avoir réglé un acompte** d'un montant défini par le Studio Twostep. **L'acompte est un premier versement** à valoir sur la prestation de maquillage permanent, **celui-ci implique un engagement ferme de la part du client**. Ce premier paiement peut s'effectuer en Carte bleue, espèces ou chèque et est encaissé le jour de la prise de rendez vous. Si ce paiement se fait en chèque via la poste, votre rendez vous ne peut être garanti qu'à réception du chèque.

**2. ACOMPTE:** L'acompte quelque soit son montant n'est en aucun cas remboursable. Il n'est valable que pour la prestation maquillage permanent

**3. ANNULATION:** Toute annulation du rendez passé le délai de 72h avant l'intervention implique l'encaissement de cet acompte en dédommagement du temps de prestation perdu. Dans ce cas La prise d'un autre rendez vous consécutif à une annulation impliquera le paiement d'un nouvel acompte. Le rendez vous pouvant être déplacé au maximum 72h avant l'intervention et une seule fois au bon vouloir du studio Twostep.

**4. PAIEMENT:** Le jour du rendez-vous, vous vous engagez à régler le solde de la prestation en carte bleue ou espèces uniquement.

Par exemple pour la prestation maquillage permanent du sourcil à 390€, si vous avez déjà réglé votre acompte de 90€ vous devez régler le solde de 300€ le jour du rendez vous avant ou après l'intervention.

Si vous souhaitez étaler vos paiements vous pouvez nous régler jusqu'à 2 fois avant l'intervention en carte bleue, chèques ou espèces. Ce qui nous donne un premier versement de 90€ correspondant à l'acompte, puis deux fois 150€ avant l'intervention.

**Le studio Twostep se réserve le droit de vous faire régler la totalité de la prestation le jour du rendez vous, à votre arrivée et avant l'intervention.**

**5. RETOUCHE:** Une retouche est possible 1 mois après l'intervention (offerte dans le prix de départ). Ce rendez vous doit être fixé avec le premier pour vous garantir la disponibilité. De la même manière que pour le premier rendez vous avez jusqu'à 72h avant pour le modifier sans perdre votre acompte. **Toute annulation du rendez vous de retouche non signalée 72h avant l'intervention engendrera des frais pour la nouvelle prise de rendez vous de 50€.** Si votre maquillage permanent nécessite une seconde retouche (3 ème rendez vous), nous vous demanderons un règlement de 90€. La spécialiste se réserve le droit de refuser une retouche.

**6. CORRECTION:** Concernant la correction d'un maquillage permanent qui à été réalisé dans un autre centre esthétique que le Studio Twostep.

**-J'ai été informé clairement qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, que le résultat définitif n'est pas garanti ayant un ancien maquillage permanent non réalisé au Studio Twostep. Cette correction peut nécessiter une seconde retouche payante (120€) dans les 6 mois suivant le premier rendez vous.** Je décharge toute responsabilité de ma technicienne ainsi que la société pour laquelle elle travaille de toute réclamations ou procédures judiciaires.

**7. CONSENTEMENT:** Après un délai de réflexion suffisant ainsi qu'une évaluation sérieuse, je vous donne mon consentement (informations au recto) à la réalisation d'un maquillage permanent sur la zone choisie. ( signature avec mention lu et approuvé). Je reconnais avoir au moins 18 ans le jour de l'intervention, ne pas être enceinte et ne pas avoir de contre indications médicales pour réaliser l'intervention.

**DATE - SIGNATURE - MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE « LU ET APPROUVE »**

